

10<sup>ans</sup>  
2008-2018



Réserve Naturelle  
ETANG DE SAINT-PAUL

Ramsar

# L'Etang de Saint-Paul, zone humide d'importance internationale

Avec le soutien



Olivier TAINURIER, sous-préfet de Saint-Paul et président du comité de suivi Ramsar, ainsi que le Président de la Régie RNNESP<sup>1</sup>, Joseph SINIMALE, se félicitent de l'inscription de l'Étang de Saint-Paul comme zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar. L'Étang de Saint-Paul devient ainsi le 49<sup>ème</sup> site français le 12<sup>ème</sup> des outre-mers et le 1<sup>er</sup> de La Réunion. Cette distinction internationale reconnaît tant le caractère exceptionnel de la plus grande zone humide littorale protégée des Mascareignes que la qualité du travail de gestion menée par la Régie RNNESP et ses partenaires depuis plusieurs années.

Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, salue la labellisation de l'Étang de Saint-Paul au titre de la Convention de Ramsar qui garantit la protection des zones humides.

*« Ce label apporte une valeur mondiale reconnue à un site exceptionnel au sein de l'archipel des Mascareignes, et permet de réaffirmer sur l'ensemble de notre territoire l'importance de la préservation des zones humides, écosystèmes indispensables au maintien d'une biodiversité menacée, sans oublier les nombreux autres services qu'ils nous rendent : qualité de l'eau, gestion des flux et atténuation des risques d'inondation et de submersion marine, qualité de vie, .... Ces espaces jouent aussi un rôle essentiel pour atténuer le changement climatique en*

*marche, et pour s'y adapter. Ils sont pourtant toujours très menacés par les activités humaines et les changements globaux, et il convient de les préserver à tout prix, en les considérant, non plus comme des contraintes, mais bien comme des atouts pour nos territoires. »,* confirme Élisabeth Borne.

Le site labellisé de l'Étang de Saint-Paul, qui comprend l'étang et les ravines adjacentes, est paradoxalement situé dans l'ouest de l'île de La Réunion, la zone la plus sèche ( - de 1000 mm de pluie/an) : il couvre une superficie de 485 ha et se trouve être la plus grande zone humide protégée des Mascareignes, et la mieux préservée. D'une extrême richesse, il recèle d'innombrables espèces animales et végétales qui participent au maintien de la diversité biologique et génétique des Mascareignes et de l'ouest de l'océan Indien.

Il abrite des habitats naturels très diversifiés, du fait de ses caractéristiques hydrologiques originales : étang d'eau douce, certaines des sources qui l'alimentent lui amènent également des intrusions souterraines d'eau salée. En outre les ravines qui s'y déversent constituent également des réservoirs de biodiversité, abritant de nombreuses espèces rares qui dépendent de l'étang dans leur structure et leur fonctionnement écosystémique.

L'Étang de Saint-Paul constitue un habitat majeur notamment pour les différentes

espèces d'oiseaux d'eau (Héron strié, Poule d'eau, ...), pour plusieurs espèces de poissons et de crustacés indigènes (Anguille du Mozambique, Loche des sables, Ecrevisse...) qui en sont dépendants pour une partie de leur cycle, sans oublier plusieurs espèces d'insectes et de chiroptères, et pour de très nombreuses espèces végétales (dont 29 espèces menacées de La Réunion).

Outre sa valeur écologique qui lui vaut cette désignation, le site a une très grande valeur historique : il s'agit du berceau de la colonisation réunionnaise, dans lequel l'agriculture et la pêche se sont développées et continuent d'être pratiquées. Au sein d'un bassin de vie très densément peuplé aujourd'hui, il offre un cadre de vie de grande qualité, avec des activités de loisirs permettant à un public varié d'en découvrir les richesses.

La mobilisation de la Régie RNNESP, gestionnaire de la réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul, qui couvre la majeure partie du site, en lien avec les collectivités et les acteurs locaux, a permis d'obtenir cette reconnaissance, qui représente désormais l'exigence d'une gestion durable des milieux et de la préservation pérenne de leurs caractéristiques hydrologiques et écologiques.

1- La Régie RNNESP est une régie autonome personnalisée. Elle est l'organisme gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale Etang de Saint-Paul et du site Ramsar

# Qu'est-ce que la Convention Ramsar ?

Dans le droit français les zones humides sont « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cela correspond aux étangs, marais, embouchures, prairies humides, récifs coralliens....

La convention sur les Zones Humides d'importance internationale, plus connue sous le nom de Convention Ramsar, est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. C'est le seul traité mondial portant sur un seul écosystème.

La liste des sites Ramsar compte aujourd'hui plus de 2340 sites répartis sur tous les continents pour une superficie de plus de 252 millions d'hectares.

La convention, entrée en vigueur en France le 1<sup>er</sup> décembre 1986, a permis d'inscrire 49 sites français sur la liste des zones humides d'importance internationale. Le plus grand site français est la Réserve Naturelle Nationale des Terres Australes françaises avec plus de 2,3 million d'hectares. La plus petite est située en Corse avec 33 hectares. Il s'agit de la tourbière de Moltifao.

Dans l'Océan indien, les seuls sites français sont la Vasière des Badamiers à Mayotte, l'Île Europa dans le canal du Mozambique et les Terres Australes françaises et depuis le 1<sup>er</sup> août l'Etang de Saint-Paul à La Réunion. Les pays voisins Maurice, Les Seychelles et les Comores ont 3 sites classés chacun et Madagascar en possède 20.

+ de 2340 sites dans le monde soit + de 252 millions d'hectares



49 sites en France

+ de 2,3 millions d'hectares

33 sites dans l'Océan Indien



4 sites dans le sud-ouest de l'Océan Indien



3 sites au Comores



3 sites à Maurice



20 sites à Madagascar



3 sites aux Seychelles

# Pourquoi devenir un site Ramsar ?

## 1. S'inscrire dans une démarche nationale et internationale de conservation des zones humides.

L'inscription de l'Etang de Saint-Paul à la liste des sites d'importance internationale de Ramsar s'inscrit dans le cadre du plan national d'action en faveur des zones humides 2014-2018 lancé par le Ministère chargé de l'Ecologie. En effet, les zones humides ayant une forte tendance à la disparition, le label Ramsar permet d'attirer l'attention sur ces zones vitales pour les communautés humaines. Elle s'inscrit également dans la démarche de valorisation des trames vertes et bleues.

De plus, cette démarche a été inscrite dans le plan de gestion 2015-2020 de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Etang de Saint-Paul et à ce titre validé à La Réunion par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

Par ailleurs, le travail du gestionnaire de la RNN a permis l'acquisition depuis 10 ans de nombreuses données scientifiques qui apportent la base scientifique solide permettant cette labellisation. De fait, c'est avec le concours de son Conseil scientifique de la RNN Etang de Saint-Paul que la Régie RNNESP a présenté le dossier de candidature en 2018.

Enfin, l'existence de la Régie RNNESP garantit un suivi et une gestion optimisée de la plus grande zone humide littorale des Mascareignes.



*Le Bras Saint-Paul depuis le pont de Grande Fontaine / Crédits : Giovanni PAYET - Régie RNNESP*

# Pourquoi devenir un site Ramsar ?

## 2. Un label sans réglementation supplémentaire

L'inscription à la liste des sites d'importance internationale n'entraîne pas de réglementation supplémentaire. La désignation d'un site Ramsar constitue un acte de labellisation et de reconnaissance par l'État. Celle-ci n'a donc aucune conséquence juridique (la désignation n'est d'ailleurs pas publiée au Journal Officiel ou Bulletin Officiel). Toutefois, elle implique une reconnaissance internationale via la labellisation du site désigné, l'engagement de maintenir ou de restaurer les caractéristiques écologiques du site et la mise en œuvre d'un plan de gestion et de suivi du site.

Par ailleurs, l'existence de la Réserve Naturelle Nationale sur le périmètre de l'Etang Saint-Paul apporte depuis 10 ans les garanties en matière de protection et de gestion de la zone humide.

Le projet de labellisation demeure un projet fédérateur, positif et porté localement par une volonté collective. Il permet :

- de récompenser les actions de gestion ;
- de valoriser le territoire ;
- d'augmenter sa visibilité à l'international ;
- de devenir un levier économique important notamment en matière d'écotourisme et de développement économique responsable et durable.

Avec cette reconnaissance, l'Etang Saint-Paul sera reconnu au même rang que la Petite Camargue dans le sud de la France, la baie de Somme, la baie du Mont Saint-Michel ou encore les marais salants de Guérande.



*Eleocharis dulcis* dans la zone de protection intégrale / Crédits : Giovanni PAYET - Régie RNNESP

# Pourquoi devenir un site Ramsar ?

## 3. S'inscrire dans un nouveau réseau de gestionnaires de dimension internationale

La Régie RNNESP travaille depuis plusieurs années à intégrer différents réseaux locaux et nationaux. En effet, l'organisme gestionnaire de la RNN Etang de Saint-Paul participe notamment aux diverses rencontres organisées par Réserves Naturelles de France (congrès, formations...) et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Par ailleurs, la Régie RNNESP a été nommée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 référent Zones Humides de La Réunion par le Pole Relais Zones Humides Tropicales, placées sous le patronnage de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Avec l'inscription autre titre des zones humides d'importance internationale, la Régie RNNESP conforte son positionnement de structure référente sur ces écosystèmes et cherchera à favoriser l'intégration dans le réseau Ramsar Océan Indien. Ainsi l'Etang Saint-Paul s'inscrira dans un réseau d'acteurs forts d'expériences communes en terme de gestion et de valorisation des zones humides. Des jumelages pourront être créés entre différentes structures gestionnaires pour valoriser leur site Ramsar respectif à Mayotte, Maurice et Madagascar.



Libellule *Diplacodes lefebvrii* / Crédits : Laurent DEBORDES

# Les étapes clés de l'inscription

- Le comité consultatif (CC) de la RNN Etang de Saint-Paul devient le comité de suivi du projet Ramsar
- La Régie RNNESP désigné organisme coordinateur et correspondant du site

- Mobilisation des acteurs scientifiques pour la complétude de la fiche descriptive Ramsar (FDR)
- Avis favorable des acteurs locaux (membres du CC, CS, propriétaires fonciers)
- Consultation publique sur le site de la DEAL Réunion
- Avis favorable de la Commission Eau et Biodiversité (CEB)
- Envoi officiel de la demande au Ministère de l'Ecologie, par le Préfet de La Réunion, Amaury de Saint-Quentin.

2015

Inscription du projet Ramsar dans le plan de gestion 2015-2020 de la RNN Etang de Saint-Paul

2017

2018

2019

- Visite des experts de l'Association Ramsar France, du Museum National d'Histoire Naturelle et du Ministère de l'Ecologie
- Validation par le Groupe national Milieux humides et de la Commission Espaces protégés du CNPN
- Envoi de la demande par l'Etat français au Secrétariat Ramsar (Suisse)
- Validation par le Secrétariat Ramsar (Suisse)
- Août : Etang de Saint-Paul labellisé

# Périmètre du site Ramsar

La zone humide concernée par labellisation Ramsar est située au cœur de la plus grande commune de l'Ouest et couvre un périmètre total de 485 hectares allant de l'embouchure de l'Etang de Saint-Paul aux ravines de la planèze du Grand Bénare.

Dans ce périmètre sont compris :

- la Réserve Naturelle Nationale Etang de Saint-Paul dans son intégralité, soit une superficie de 447 hectares ;
- les ravines Bernica, Divon, Renaud, classées en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) pour leur biodiversité ;
- Bassin Vital et la Ravine La Plaine.

Ces ravines sont situées en amont de la RNN et sont en continuité écologique directe avec elle. Par exemple, tous les poissons et crustacés indigènes de l'Etang de Saint-Paul ont besoin d'un passage en mer durant leur cycle de vie, les chauves-souris qui se nourrissent au-dessus de l'étang se reposent dans leurs gîtes, sur les falaises des ravines...

Le rôle écologique des ravines et de l'Etang sont liés, il a été décidé de les unir dans un seul périmètre pour le projet Ramsar. Le périmètre proposé en ravine correspond au Domaine Public Fluvial, il n'est composé que de terrains publics.



Vue sur la planèze depuis le Canal Moulin/ Crédits : Giovanni PAYET - Régie RNNESP

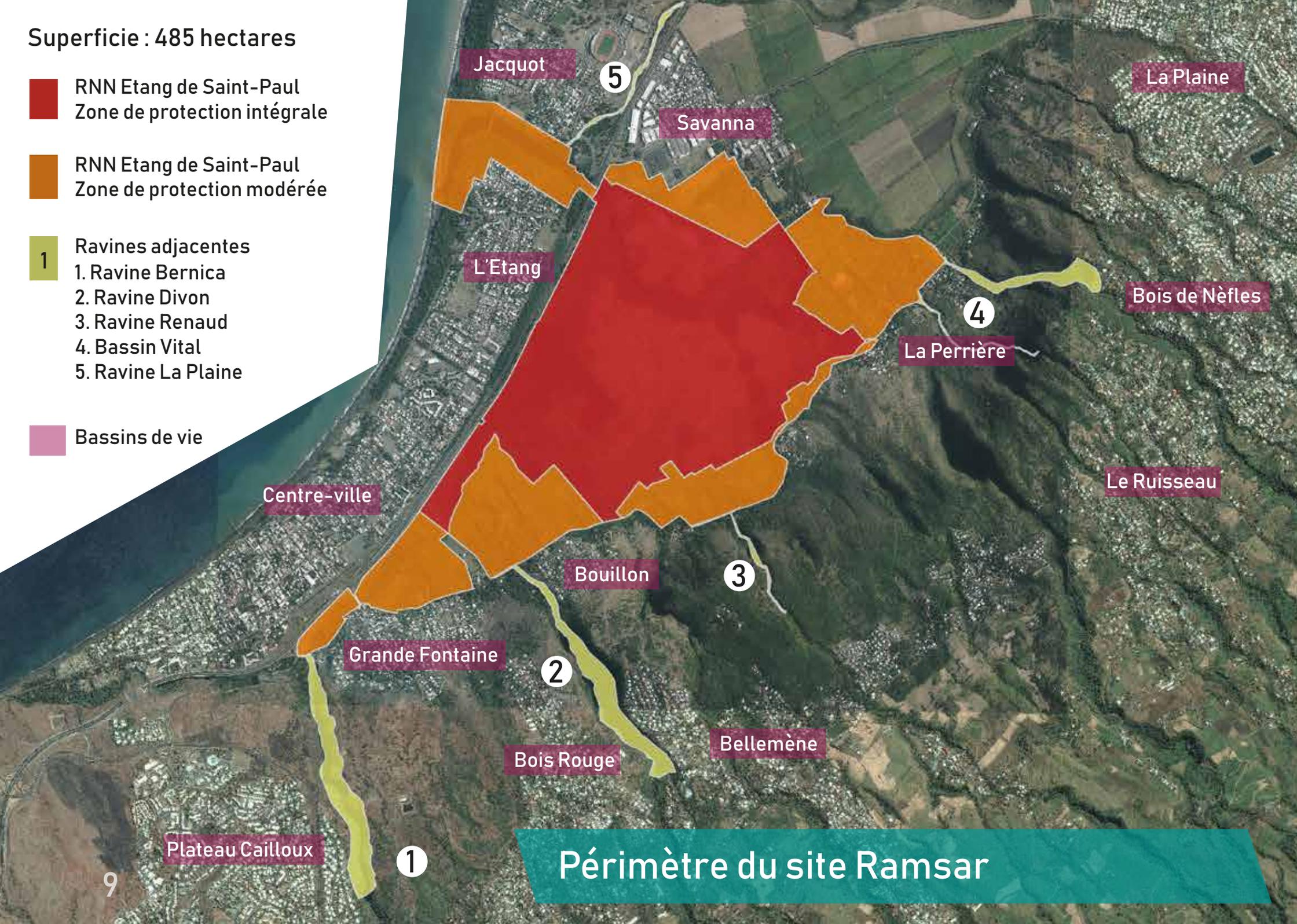
Superficie : 485 hectares

 RNN Etang de Saint-Paul  
Zone de protection intégrale

 RNN Etang de Saint-Paul  
Zone de protection modérée

 Ravines adjacentes  
1. Ravine Bernica  
2. Ravine Divon  
3. Ravine Renaud  
4. Bassin Vital  
5. Ravine La Plaine

 Bassins de vie



Périmètre du site Ramsar

# Quatre espèces représentatives du site



## MOVA

(*Hibiscus tiliaceus*)

Présent dans les Mascareignes, le Mova est une espèce indigène protégée de La Réunion. Cette malvacée, appelée aussi Mahot bord de mer, porte des feuilles glabres en forme de coeur et des fleurs jaune en cloche. Pouvant atteindre plus d'une dizaine de mètres de haut, il est le rare témoin des formations boisées halophiles d'arrière plage, dites de sub-mangrove .

## BOIS DE PAILLE-EN-QUEUE

(*Monarrhenus pinifolius*)

Arbuste rupicole des ravines de la zone semi-sèche, le bois de paille-en-queue est une espèce endémique protégée de La Réunion. Proche parent d'une autre espèce protégée de l'île, *Monarrhenus salicifolius*, ce buisson d'environ un mètre s'en distingue par ses feuilles au limbe étroit qui rappellent celles du pin, d'où son épithète *pinifolius*. Les fleurs tubulées de couleur rose à mauve sont groupées en capitules.

## BUSARD DE MAILLARD dit PAPANGUE

(*Circus maillardi*)

Seul rapace nicheur de La Réunion, le Papangue est une espèce endémique de l'île et protégée depuis 1989. D'une envergure moyenne d'un mètre, l'oiseau présente un plumage au dimorphisme sexuel très marqué. Il se nourrit de rats, d'oiseaux et de reptiles de petite taille qu'il chasse à très faible hauteur au-dessus de la végétation. Deux couples nicheurs ont été observés au coeur de l'Étang de Saint-Paul depuis plusieurs années.



## HÉRON STRIÉ dit BUTOR

(*Butorides striata*)

Espèce protégée, le héron strié est un oiseau nicheur présent du littoral, des cours d'eau et des étangs de l'île. Oiseau discret et solitaire, il porte un plumage de couleur gris et strié de vert. Il se nourrit de poissons, d'amphibiens et d'invertébrés grâce à son long bec. Sur l'Étang de Saint-Paul, la population de butor est estimée à une cinquantaine d'oiseaux.



Et bien d'autres encore ...

# Les services rendus par l'Étang de Saint-Paul

Les zones humides sont connues pour rendre des services aux communautés humaines. Elles constituent des solutions naturelles contre les changements climatiques et participent à fixer les communautés humaines.

Les zones humides protègent les côtes des conditions météorologiques extrêmes (cyclones, tsunamis...). Ce sont des amortisseurs et elles réduisent l'intensité des vagues.

Par ailleurs, elles limitent les inondations et atténuent les sécheresses. Fonctionnant comme des éponges, les zones humides absorbent et stockent les précipitations en excès, réduisant ainsi les inondations. Ainsi, l'Étang de Saint-Paul est une zone tampon entre les apports hydriques du plus grand bassin versant de la commune (plus de 106 km<sup>2</sup>) et le relargage de ces eaux dans la mer, qui permet en période pluviale la protection de la ville de Saint-Paul contre les inondations. De plus, vaste zone d'épuration de la masse d'eau, il constitue le plus grand réservoir d'eau potable de la commune avec la présence de 7 forages pour un prélèvement annuel moyen de 8 millions de m<sup>3</sup>.

Enfin, les zones humides favorisent la sédentarisation car elles offrent ressources alimentaires et travail. A La Réunion, la présence de l'Étang de Saint-Paul a permis l'installation des premiers réunionnais, puis des activités socio-économiques.



La prairie humide durant l'été austral Crédits : Giovanni PAYET - Régie RNNESP

# Gouvernance et actions après la labellisation

La Régie RNNESP assurera la gestion du site Ramsar au travers du plan de gestion de la RNN Etang de Saint-Paul. Ce document cadre, qui arrive à terme en 2020, sera actualisé et portera sur les actions de gestion sur la période 2020-2030.

Le périmètre du site étant étendue aux ravines adjacentes, un plan de gestion dédié « Ravines Ramsar » sera co-construit avec l'ensemble des partenaires pour établir l'ensemble des actions de gestion et de valorisation de ces espaces. Il visera notamment la conservation des espèces des habitats naturels menacés des forêts semi-sèches. Le plan de gestion sera validé fin 2019 en comité de suivi Ramsar pour une opérationnalité début 2020.

Elle continuera également à gérer le domaine public fluvial, dont les autorisations sont en cours.

Enfin, un point d'étape sera réalisé tous les 3 ans pour la Conférence des Parties Contractantes de la Convention Ramsar. La mise à jour de la Fiche Descriptive Ramsar quant à elle, devra être réalisée tous les 6 ans.

Le Comité Consultatif de la RNN Etang de Saint-Paul assurera en tant que Comité de suivi, la validation et le suivi des actions établies dans le plan de gestion « Site Ramsar ». Un point sur la gestion du site sera fait lors de chaque réunion du comité consul-

tatif de la RNN Etang de Saint-Paul.

Enfin, le Conseil Scientifique de la RNN Etang de Saint-Paul, apportera sa contribution scientifique sur l'ensemble des actions de gestion programmées sur le site.

La sensibilisation à la protection des zones humides est au coeur des prérogatives de la Régie RNNESP. Chaque année, elle participe activement à la Journée Mondiale des Zones

Humides en partenariat avec les acteurs locaux pour informer le public du rôle prépondérant des zones humides dans l'équilibre des écosystèmes naturels. Elle a également mis en place deux aires terrestres éducatives avec les écoles du périmètre, l'une sur la zone humide l'autre dans une ravine.



Visite guidée dans la prairie humide lors de la Journée mondiale des Zones Humides/  
Crédits : Giovanni PAYET - Régie RNNESP

10 ans  
2008 - 2018



Réserve Naturelle  
ETANG DE SAINT-PAUL

Régie RNNESP

Organisme gestionnaire de la RNN Etang de Saint-Paul  
50, rue Jules Thirel - Savanna - 97460 SAINT-PAUL

Téléphone : 02 62 80 23 00 - Courriel : [accueil@reserve-etangstpaul.fr](mailto:accueil@reserve-etangstpaul.fr)  
[www.reserve-etangstpaul.fr](http://www.reserve-etangstpaul.fr)

Contact presse :

Giovanni PAYET - Directeur adjoint Régie RNNESP

Tél : 06 93 22 55 96 / Courriel : [g.payet@reserve-etangstpaul.fr](mailto:g.payet@reserve-etangstpaul.fr)

[www.reserve-etangstpaul.fr](http://www.reserve-etangstpaul.fr)

Rejoignez-nous ;)

